

PROCES VERBAL

Séance du Conseil Municipal du lundi 29 janvier 2024

L'an deux mille vingt-trois le 29 janvier 2024 à 20h30, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Evelyne CESSSES, maire.

Présents : Mesdames Evelyne CESSSES, Chantal JALABERT, Marie-José METCHE, Céline LANNES, Marie Solange de PERTHUIS, Corinne LAFFON, Laurence HOLDERLE, Sandrine DURAND.

Messieurs Jean-Paul RIBAUT, David PARKER, Jean Pierre LOUP, Éric LAUTH, Jean Marc ALLIOUX.

Excusés : Madame Lucie GALLOIS donne procuration à Monsieur Jean Marc ALLIOUX pour prendre part aux votes et aux délibérations, Monsieur Rémy BOYER donne procuration à Madame Evelyne CESSSES pour prendre part aux votes et aux délibérations

Absents :

Ordre du jour

- Approbation du procès-verbal du conseil du 11 décembre 2023.
- Intervention de M. PORTE (Président de CC Tarn Agout) pour la piste cyclable Teulat/Castres.
- Désignation du secrétaire de séance.

INFORMATION

Délibérations :

1. Délibération pour autoriser Madame le maire à signer la convention de mise à disposition « Matériel communautaire – chapiteaux – podium -couverture podium.
2. Délibération pour autoriser Madame le maire à signer le contrat de prestation de service entre la CC et la commune.
3. Délibération pour autoriser Madame le maire à signer la convention de réservation de logement de gestion en flux.
4. Délibération pour abondement 2024 pool routier 2022-2025.

Vie de la commune :

- Zone d'accélération de la production des énergies renouvelables : proposition de courrier à valider avant la transmission aux habitants de la commune.
- Procès-verbal séance du conseil : anonymiser les données personnelles y figurant.

Questions diverses :

Début de séance : 20h35



-Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 11 décembre 2023

Madame le Maire met à la disposition des conseillers le procès-verbal du Conseil Municipal du 11 décembre 2023 pour approbation.

Le procès-verbal de séance du conseil municipal du 11 décembre 2023 a été approuvé l'unanimité.

- Désignation du secrétaire de séance :

Madame Marie Solange de PERTHUIS

20h40 : Arrivée de Laurence Holderle

-Intervention de M. PORTE (Président de CC Tarn Agout)

pour la piste cyclable Teulat/Castres

Madame le Maire laisse la parole à M. Porte et aux représentants départementaux du Tarn qui nous exposent le projet de piste cyclable entre Castres et Teulat.

Monsieur Joulié : conseiller départemental Tarn/Aveyron, acteur de l'A69. C'est de cet atelier qu'a émergé ce projet de piste cyclable reliant Castres à Teulat.

Monsieur Stéphane Mathieu : directeur de l'eau et l'environnement du département du Tarn. Dans ses fonctions, il y a l'élaboration et la mise en œuvre des pistes cyclables du Tarn et voies vertes. Sachant que le département du Tarn ayant pris la maîtrise d'ouvrage de l'itinéraire de longer le projet d'autoroute, cela fait partie de mes attributions.

Monsieur Romain Nègre : chargé du plan vélo du Tarn, de l'élaboration des voies vertes et vélos, évoquées précédemment.

Monsieur Patrick Mawry : Assistant maîtrise ouvrage du département du Tarn, je viens en assistance chargé des opérations d'aménagement foncier donc de l'opération Teulat, Montcabrier Bannières. J'assiste le département dans toutes les problématiques foncières.

Monsieur Porte : Maire de Bannières, je suis un enfant du pays.

Cette voie verte, que nous voyons sur la carte, représente la partie Villeneuve Bannières Montcabrier et Teulat, une voie qui sera partagée avec des voitures à certains endroits.

Discussion :

M. Joulié : Cette partie Tarn Agout avec entrée par le diffuseur Villeneuve les Lavar passera par les diffuseurs le long de l'autoroute pour permettre à ceux qui sortent de la métropole de l'emprunter. Nous voulons vous parler, avec l'intercommunalité Tarn Agout, de cette partie de voie cyclable pour qu'elle soit la plus agréable possible. Nous avons imaginé qu'elle passe par l'autre côté du Girou en Haute-Garonne. Il y a eu des échanges avec le département, Vendine, Francarville et ce soir avec Bourg Saint Bernard. Nous avons l'itinéraire Nord, et maintenant nous voulons vous parler de cette autre possibilité en élargissant au Sud de la Haute-Garonne.

M. Portes : La carte montre bien que l'on peut passer le long du Girou par la partie Bannières, Montcabrier sur des voies qui existent et ensuite rejoindre Teulat par Bourg Saint Bernard, l'itinéraire sud. Cette voie il faut la créer, certaines parties appartiennent à la commune Bannières, Montcabrier. Il faut rejoindre un chemin qui existe sur Teulat en évitant la départementale qui descend vers Nagasse.



M. Porte

Eric Lauth : il s'agit d'1,2 km qui passerait sur une voie piétonne vélo le long du Girou. Un passage est pratiqué par les agriculteurs. Au nord ce sont des routes partagées avec des voitures.

M. Porte : Pour Bourg Saint Bernard, la question que vous posez est qui finance ? Nous sommes en pourparlers, ce serait :

- Côté Tarn : 50% gouvernement, 25% département, 25% intercommunalité
- En Haute Garonne : nous espérons 50% Etat, le département ? et la commune ?

Cela reste à définir

E Lauth : Si nous avons la volonté de le faire, j'espère que la commune sera aidée !

M. Joulié : Avant de travailler ces pistes-là, mon projet est de proposer un sillon réaliste, réalisable, qu'il n'y ait pas d'obstacles administratifs et environnementaux. Si Bourg Saint Bernard a la volonté que cette voie se fasse, il faut que fin 2024 tous les problèmes soient abordés et que l'on sache si nous continuons ou pas avec vous ? Que nous passions au nord ou au sud ?

Notre volonté est de faire une voie verte la plus agréable possible qui traverse le Tarn et la Haute-Garonne. Une voie verte apporte beaucoup au commerce, au tourisme. Actuellement il y a un bon plan de financement qui facilitera le projet. Il peut être envisagé, une boucle plus tard, entre Cuq-Toulza et Cambon au relief plus prononcé mais nous passerons plus bas dans une zone plus plate vers le lac et le camping et elle se raccordera à la voie qui n'existe pas encore, en Cocagne ou sur le Lauragais. Ce sera possible plus tard. La question que l'on vous pose ce soir, est ce que l'on avance avec vous ou pas ?

Jean-Paul Ribault : Dans le Tarn, elle est financée 50% l'état, 25% le département et 25% la commune. C'est quasiment une opération blanche pour la commune.

M. Joulié : Nous demanderons aux communes de nous aider avec les dossiers des propriétaires .

M. Porte : du côté de Bannières, la commune prévoit d'acheter un petit bout de terrain pour permettre la continuité de la voie avec le financement cité auparavant. C'est la commune qui devrait acheter le terrain.

M. Mathieu : Actuellement nous avons une opportunité d'aménagement foncier au prix fixé par l'autoroute. Quand il y a un intérêt général, nous avons des outils forts avec des articles du code rural à hauteur de 2% prélevé sur les propriétaires et non 10%.

Jean-Paul Ribault : et pour l'entretien ?

M. Joulié : Ce sera le département du Tarn. On peut prévoir une convention.

Mme le Maire : vous limiterez-vous aux limites du Tarn ?

M. Porte : Non

Mme le Maire : Avez-vous d'autres échanges avec le département Haute-Garonne ?

M. Porte : Nous n'avons pas encore bien échangé avec le département. Il y a le projet d'aller jusqu'à la plateforme multi modal de Gragnague.

M. Joulié : Nos collègues du côté du Girou, sont intéressés en passant par le lac de la Balerne, continue sur le château de Pierre Paul Riquet et aller à la plateforme multi modal de la C3G.

Eric Lauth : Avez-vous des relations avec Terre Lauragais ?

M. Porte : Non pas encore. Gilbert Hébrard, vice-président de Terre Lauragais n'est pas opposé mais il n'a pas d'argent .



Handwritten signatures of Jean-Paul Ribault and M. Joulié.

Jean-Paul Ribault : Le conseil municipal de Vendine et les alentours ne sont pas favorables.

M. Porte : Le maire l'est mais pas le conseil municipal.

M. Nègre : C'est pourquoi nous l'avons mis en pointillé, nous attendons l'accord des communes avant toute chose. Les mentalités évoluent, cela pourra se faire plus tard.

M. Porte : Nous commençons par l'accord des communes avant les intercommunalités.

Eric Lauth : Comment les agriculteurs vont consentir ?

M. Mathieu : Dans le cadre de l'aménagement foncier vous retrouvez la même surface sauf si la commune a choisi une inclusion d'emprise. La SAFER va acheter un peu plus que l'emprise. Les propriétaires auront leur emprise déplacée. Au pire les propriétaires seront légèrement prélevés mais pas à 10% car c'est dans un intérêt général

Céline Lannes : La 2ème partie des terres agricoles est une bande enherbée. Les agriculteurs n'auront plus leurs bandes enherbées, devront-ils en faire d'autres ?

M. Mathieu : C'est toute une question. La DDT ne peut répondre à ce stade. Logiquement non : la voie servirait de bande enherbée.

M. Porte : sur Bannières, c'est le cas, ce chemin appartient à la commune et cela sert de bande enherbée aux agriculteurs mais ce n'est pas considéré comme tel. L'agriculteur peut y passer.

M. Mathieu : La voie va être créée dans une partie le long du Girou, la DDT nous dit qu'il y aura une compensation, au titre de l'aménagement foncier et une compensation environnementale. Si l'utilisation est liée à une piste cyclable, il y aura une autre compensation, liée à une imperméabilisation de cette voie. Tout le travail sera technique, la création de la voie par l'aménagement foncier, la compensation environnementale. Il y aura des outils larges si le besoin est là, il y aura l'outil nécessaire pour le faire. C'est tout l'avantage de le faire en même temps que l'aménagement foncier s'il y a une demande. Il pourra y avoir une imperméabilisation plus large et délocalisée si elle est jugée nécessaire par la DDT.

M. Joulié : Un chemin agricole n'est pas incompatible avec une voie verte piétonne ou à vélo pour éviter de créer deux voies.

Chantal Jalabert : Comment voyez-vous la cohabitation entre les engins agricoles et les vélos. Les agriculteurs y vont tard le soir ou le dimanche ?

M. Mathieu : C'est l'occasion de faire connaître les agriculteurs, leurs difficultés. Il est important d'expliquer leur métier. La richesse de notre territoire c'est eux, l'agriculture.

M. Porte : C'est un cadre de vie. C'est un premier faisceau de réseau pour les habitants de Bourg St Bernard et les touristes, les deux s'alimentent par petites boucles. Dans le Tarn des anciennes voies ferrées ont été utilisées comme voie verte.

M. Joulié : Cela peut être l'occasion pour les agriculteurs de développer une nouvelle activité avec le tourisme comme l'accueil à la ferme. C'est une autre opportunité

Eric Lauth : Cette voie pourrait passer dans le centre du village.

M. Porte : une voie qui paraît une ligne droite, elle peut permettre au territoire de rajouter d'autres boucles ou itinéraires et d'être utilisées par les habitants également, pas seulement les touristes. Il y a 11 km dans le sud.

David Parker : je n'ai pas bien compris, je pensais que le projet serait la partie nord avec possibilité de la partie verte ?



Handwritten signatures of Jean-Paul Ribault and M. de Perthuis.

M. Porte : Le projet initial était de passer sur Bourg Saint Bernard, partie en bas pour faire une voie cyclable seule. Seulement Vendine et Francarville ont refusé leur partie. Mais Bannières et Montcabrier sont d'accords ; il reste Bourg St Bernard

M. Joulié : Qu'est-ce que le cycliste va préférer ? Passer par le sud sur des voies uniquement cyclables

M. Parker : Avez-vous le financement des 2 ?

M. Porte : La partie nord est validée, c'est du ballottage il peut y avoir encore de l'élargissement mais c'est tout.

M. Joulié : Si l'on retient la partie sud sur le territoire il y aura le financement 50% l'état, 25% l'intercommunalité et 25% la commune. Si les communes ont envie de le faire, il y aura le financement Tarn Agout, le plan Tarn vélo et une partie la commune. Cela permettra aux communes de créer un itinéraire chez eux. Nous n'allons pas bloquer pour 1,2 km. Nous trouverons le financement.

M. Porte : sur Tarn Agout nous avons un chemin directeur vélo en cours d'élaboration sur Villeneuve, Montcabrier et Teulat.

Eric Lauth : Quel est le calendrier, à quel moment nous devons prendre notre décision ?

M. Porte : Après demain, il y a la présentation de la feuille de route, nous avons un an pour l'établir. L'étude démarre en février et les travaux en avril 2025. A la fin de l'année, les études seront terminées. Vous avez un trimestre pour vous décider.

Les études ne sont pas toujours simples selon les tronçons comme Soual... La mise en place de la voie sera plus ou moins facile selon l'usage de la voie, la signalétique...

Madame le Maire conclut la discussion sur le financement.

Selon M. Porte le plus important c'est l'accord de principe de la commune, nous trouverons toujours le financement.

Délibérations

20240001D - Demande d'adhésion à l'association « Lauragais en fête »

Madame la maire demande à son conseil municipal d'adhérer à l'association chapiteau en fête domiciliée à la Salvetat Lauragais afin de profiter pendant les fêtes des chapiteaux et du podium.

L'adhésion s'élève à 300-€, versement unique.

Un forfait de 50 € par chapiteau sera demandé à chaque location et de 100 € pour le podium entier. (Tarif du Podium sans la couverture 50 €).

Madame la maire prend la parole ;

La communauté de commune avait acquis en 2017, 1 podium, sa couverture et 5 chapiteaux, ils ont décidé de vendre le podium et 3 chapiteaux. Certaines communes ont été intéressées pour l'achat de 3 chapiteaux et du podium et sa couverture.

La préfecture a suggéré de constituer une association loi 1901.

Mme le Maire : la commune doit adhérer à cette association afin de pouvoir bénéficier du prêt des chapiteaux et du podium.

David Parker : Je pensais que la délibération était de signer une convention mise à disposition, cela n'existe pas ?



Handwritten signatures of the Mayor and David Parker.

Mme le Maire : Si, la préfecture la demande

David Parker : Pourquoi signer une convention de mise à disposition si l'on fait partie de l'association car il y a le règlement intérieur? La convention n'y est pas.

Il y a le statut le règlement intérieur, les locations de chapiteaux, l'adhésion à l'association...

Mme le Maire : Il faudra signer la convention à chaque fois que l'on fait un prêt de mise à disposition du matériel.

Sandrine Durand : Dans le règlement intérieur ils parlent des 300€ mais pas des 50€ du prêt

Mme le Maire : le prix de la location est inscrit dans la délibération de l'adhésion.

Sandrine Durand : Qui nous représentera ?

Madame le Maire précise qu'un membre du conseil municipal devra être référent, seul M. Jean Paul Ribault se propose.

Mme le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir délibérer

RESULTATS :

- Nombre de votants : 15
- Nombre de suffrages « abstention » : 0
- Nombre de suffrages « non » : 0
- Nombre de suffrages « oui » : 15

Jean Paul Ribault sera référent.

20240002D - Convention de prestation de services avec la communauté de communes

TERRE DU LAURAGAIS :

Madame la maire présente à son conseil municipal la situation du service des bâtiments et des espaces verts de la commune, qui se trouve en difficulté suite au départ d'un agent et à l'impossibilité de trouver un remplaçant qualifié et compétent.

Elle propose de faire appel à la communauté de communes TERRE DU LAURAGAIS, qui dispose d'un atelier personnel « en espaces verts » qui aidera à la formation et à l'accompagnement de l'employé municipal.

Les conditions de mise en œuvre financière et opérationnelle de cette prestation font l'objet d'une convention entre la commune de BOURG ST BERNARD et la Communauté de Communes TERRE DU LAURAGAIS.

Sandrine Durand : Pourquoi ne pas faire appel à une société privée ? Pour l'élagage nous avons une entreprise privée.

Mme le Maire : Il n'est pas possible, juridiquement, de mettre un agent de la commune à disposition d'une entreprise privée. Cela aidera notre agent communal sur l'entretien des espaces verts et pour planifier les tâches. Ils utiliseront chacun leurs matériels

Nous prendrons une entreprise privée pour l'entretien de la plaine des sports durant 1 an en essai.

Sandrine Durand : le service de la Communauté de Communes ne sera pas embêté aux heures d'été qui pourront être chargées ?



Mme le Maire : ils s'organisent et planifient. Ils seront payés aux heures faites.

Jean-Paul Ribault : Ce sera actualisé au nombre d'heures réalisées.

Mme le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir délibérer

RESULTATS :

- Nombre de votants : 15
- Nombre de suffrages « abstention » : 1 (M. PARKER : « conflit d'intérêt »)
- Nombre de suffrages « non » : 0
- Nombre de suffrages « oui » : 14

20240003D - : Convention de réservation de logements en gestion de flux

Madame le Maire présente à son conseil municipal les nouvelles règles de gestion des logements sociaux, issues de la loi ELAN du 23 novembre 2018 et du décret du 20 février 2020. Ces règles prévoient une gestion en flux annuel des droits de réservation des logements sociaux par les différents acteurs (collectivité, état, action logement services...).

Dans le département de la Haute-Garonne, les partenaires du secteur se sont concertés, sous l'égide de l'Etat, pour définir les modalités pratiques de cette gestion en flux, dans un esprit de transparence, d'harmonisation et d'équité.

LA CITE JARDIN, organisme de logement social présent sur notre commune, nous a transmis un état des lieux des réservations sur son patrimoine, ainsi qu'une convention de réservation de logement en gestion de flux.

Madame le Maire : La commune est concernée par un logement.

David Parker : Ce sont des logements sociaux ? Je croyais que cela n'en était pas.

Mme le Maire : c'est un organisme de logements sociaux et comme elle vend ses bâtiments du fait de la loi Elan ils sont obligés de garder quelques logements attribués à des collectivités. C'est uniquement dans ce cadre-là.

David Parker : je n'ai pas vraiment compris, pourquoi cette règle s'applique ?

Madame le Maire : Parce que la cité Jardin est un organisme de logements sociaux et donc obligée dans ce cadre-là de suivre la loi Elan.

RESULTATS :

- Nombre de votants : 15
- Nombre de suffrages « abstention » : 0
- Nombre de suffrages « non » : 0
- Nombre de suffrages « oui » : 15

20240004D - Participation enveloppe complémentaire Pool routier 2022 – 2025 :

Madame le Maire informe au conseil municipal, que l'état de nos routes communales sont fortement dégradées. La commune a la possibilité de participer à une enveloppe complémentaire au pool routier 2022-2025 sur ses fonds propres afin de permettre certains travaux de voirie.



Handwritten signature of Jean-Paul Ribault.

La commission Travaux a évalué ce montant d'enveloppe complémentaire à 44 405€ HT, augmentée du reste à charge de TVA que l'intercommunalité ne pourra pas récupérer, sur la durée du pool routier 2022-2025 soit un montant de 46 000€ TTC.

Madame le Maire expose les routes concernées :

- Busage du chemin de Pélimbert :
- Une partie du chemin de Vilotte,
- Place d'Auta et rue de l'hôpital

Pour le chemin de Pélimbert, une étude de comptage des véhicules et de vitesse des véhicules légers et véhicules poids lourds va être installée courant février.

La commission Travaux a évalué le montant de l'enveloppe complémentaire à 44 405€ HT augmentée du reste à charge de TVA .

Mme le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir délibérer

RESULTATS :

- Nombre de votants : 15
- Nombre de suffrages « abstention » : 0
- Nombre de suffrages « non » : 0
- Nombre de suffrages « oui » : 15

Vie de la commune :

- Zone d'accélération de la production des énergies renouvelables : proposition de courrier à valider avant la transmission aux habitants de la commune.

Mme le Maire prend la parole. Nous avons eu une discussion avec la communauté de commune et nous devons savoir ce que l'on met dans la zone d'accélération des énergies renouvelables sur la commune.

Corinne Laffon : Nous pouvons en mettre un certain nombre sans devoir le faire obligatoirement

Laurence Holderle : cela permet aux habitants qui veulent en mettre d'avoir des subventions ?

Corinne Laffon : Nous n'aurons pas forcément de subventions mais cela sera une accélération . Il vaut mieux voir large. La loi évolue régulièrement.

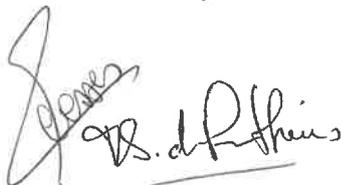
Eric Lauth : Revenons sur le processus ; un premier courrier a été envoyé pour les informer de la loi. Je pense qu'il faut que l'on revienne vers les habitants avec des propositions de zonages dans le second courrier et au prochain conseil nous délibérerons.

David Parker : il est écrit sur la lettre que le registre est ouvert depuis le 30 janvier mais c'était le 4 réellement. C'est toujours le même registre ?

Mme le Maire : oui

Corinne Laffon : la première intention, était plus du niveau de l'information. Nous devons informer les habitants de la loi.

Mme le Maire : le fait de mettre tout le village, cela peut faire pression sur les bâtiments de France. Maintenant il faut délibérer des zones tout en sachant que cela évoluera.



David. Parker : Quels sont les délais ?

Corinne Laffon : les délais sont février, ce qui est inscrit peut - être dépasser

Mme le Maire : Nous allons proposer un zonage sur l'ensemble de la commune

- Procès-verbal séance du conseil : anonymiser les données personnelles y figurant.

Mme le Maire : Nous citons les noms des personnes qui sont notées dans le conseil, voulez-vous le maintenir ? que voulez-vous décider ?

David Parker : Sur l'ATD, cela vient d'une sénatrice et sa réponse est liée aux demandes de subventions sur l'ATD et la CNIL . Je n'ai pas compris que c'était pour le vote des conseillers.

Sandrine Durand : 2 points le vote au cours du conseil reste nominatif, par contre les données personnelles (articles, documents...) sont anonymes ou en accord avec la personne qui met l'article.

Madame le Maire : Nous allons vérifier auprès de l'ATD

Questions Diverses

Poursuite de la discussion sur la voie verte.

Sandrine Durand : la plaine des sports a-t-elle été livrée ?

Laurence Hölderle : Non c'est toujours en cours mais c'est difficile d'interdire d'y aller. La plaine des sports est toujours en chantier.

FIN de SEANCE : 22h02

Prochain conseil le 26 février 2024.



Handwritten signatures of Corinne Laffon and David Parker.

